



Ville de Bouxwiller et ses communes associées

Procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 juillet 2026

Conseillers élus : 27 - Conseillers en fonction : 27 - Présents : 23 - Procurations : 3

Sous la Présidence de Mme HAMM Danielle - 1^{ère} Adjointe

Présents : M. DONMEZBAS Philippe, 2^{ème} Adjoint, HAMM Mylène, 3^{ème} Adjointe - MEHL Jean-Marc, 4^{ème} Adjoint - Mme LAFORGUE Valérie, 5^{ème} Adjointe - M. KILIAN Christophe, 6^{ème} Adjoint - M. MEHL Stéphane, Maire-délégué de GRIESBACH-LE-BASTBERG - Mme Laurence DORN, Maire-déléguée d'IMBSHEIM, Mme LUGARDON Marguerite, Maire-déléguée de RIEDHEIM - M. GOETZ Albert - Mme HAUTECOEUR Sara - M. HENSELMANN Fabrice - Mme KARCHER Fanny - M. KREMSER Olivier - Mme LANDOLT Séverine - M. SCHWEITZER Pierre-André - Mme SELIG-NOTTER Julie - M. UNGER Claude - M. BORN Laurent - M. COMARTIN Fabrice - M. FATH Stéphane - Mme GERARD-OTT Martine - M. MICHEL Patrick

Membres excusés : M. STAATH Freddy (Pouvoir à P. DONMEZBAS)
Mme FISCHBACH Perrine (Pouvoir à L. DORN)
M. NARDUCCI Marc (Pouvoir à D. HAMM)

Membres absents : Mme COGNIEL Sylvie

Secrétaire de séance : Jean-Marc MEHL

Point 1 : Désignation d'un secrétaire de séance

Rapporteur : Mme D. HAMM

Monsieur Jean-Marc MEHL est désigné en qualité de secrétaire de séance et chargé à ce titre de la rédaction du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal.

Point 2 : Approbation du compte-rendu de la séance du 28 mai 2026

Rapporteur : Mme D. HAMM

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 28 mai 2026.

Point 3 : Acquisition d'une parcelle sise Jardin des Faisans à Bouxwiller

Rapporteur : Mme D. HAMM

M. Gérard Muehlheim a accepté de céder à la Ville une parcelle de jardin lui appartenant, cadastré Section 12 N° 49, lieu-dit Jardin des Faisans à Bouxwiller, d'une contenance de 4,86 ares.

Le vendeur s'est engagé à céder la parcelle au prix total de 1 215 €. Une promesse de vente a été signée en ce sens en date du 3 juin 2026.

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- D'approuver l'acquisition du terrain pour un montant total de 1 215 € net.
- D'autoriser le Maire ou son représentant à signer l'acte de vente et tout document afférent.

Point 4 : Approbation du Règlement Intérieur de la salle de l'Orangerie

Rapporteur : Mme L. DORN

La Salle de l'Orangerie est une salle communale de 350 m² au service de tous. Elle est destinée, entre autres, à recevoir des manifestations associatives.

Considérant que :

- Le règlement intérieur a pour but de permettre aux usagers l'utilisation des installations dans les conditions les plus favorables, en veillant à la fois au respect des lieux et du matériel mis à disposition, au maintien de l'ordre et à la meilleure cohabitation entre tous les utilisateurs ;
- La Salle de l'Orangerie est gérée et entretenue par la Ville de Bouxwiller, dans ce cadre, la Ville se réserve le droit de refuser une occupation pour toute manifestation susceptible de troubler l'ordre public ;
- La Salle de l'Orangerie est proposée à l'utilisation par des personnes physiques et morales, privées ou publiques sur la base des dispositions ci-dessous ;
- La demande de mise à disposition de la salle engage l'occupant à prendre connaissance du règlement, et à respecter strictement les dispositions et les conséquences qui en découlent, sous réserve de voir sa responsabilité contractuelle engagée.

Vu l'avis de la Commission d'urbanisme, élargie à l'ensemble du Conseil Municipal, en date du 9 juillet 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le règlement intérieur de la salle de l'Orangerie tel que présenté,
- D'autoriser le Maire ou son représentant à le faire appliquer.

Point 5 : Désignation des représentants du Conseil Municipal aux bureaux des associations foncières

Rapporteur : Mme D. HAMM

Le Conseil Municipal est appelé à désigner les représentants de la Ville aux bureaux des associations foncières de Bouxwiller, Griesbach-le-Bastberg, Imbsheim et Riedheim.

Les membres du Bureau de l'Association Foncière sont nommés pour 6 ans par le Préfet, parmi les propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement figurant sur deux listes dont l'une est présentée par la Chambre d'Agriculture, l'autre par le Conseil Municipal.

Il appartient au Conseil Municipal de désigner 5 personnes, 3 titulaires, 2 suppléants, propriétaires de fonds inclus dans le périmètre de remembrement.

Par ailleurs, le Bureau comprend également, conformément à l'article R 133-3 du Code Rural, le Maire ou un Conseiller Municipal désigné par lui ainsi qu'un délégué de la Direction Départementale des Territoires.

A) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Bouxwiller

Sont proposés et désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal pour 6 ans :

Membres titulaires :

- Mme LUFT Johanna, 6 rue de la Pie Voleuse, 67330 Bouxwiller
- Mme MATTER Virginie, 17 rue du Galgenberg, 67330 Bouxwiller
- M. SELIG Paul, 2 rue du Fossé, 67330 Bouxwiller

Membres suppléants :

- M. HEINTZ Marc, 13A rue du Bastberg, 67330 Bouxwiller
- Mme SCHWAB Denise, 3 Chemin du Kirberg, 67330 Imbsheim

B) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Griesbach-le-Bastberg

Sont proposés et désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal pour 6 ans :

Membres titulaires :

- M. GERBER Hubert, 22 rue Principale, 67330 Griesbach-le-Bastberg
- M. WISS Patrick, 11 rue Principale, 67330 Griesbach-le-Bastberg
- M. RIEHL Christian, 9 rue des Prés, 67330 Griesbach-le-Bastberg

Membres suppléants :

- M. RIEHL Marc, 4 rue d'Imbsheim, 67330 Griesbach-le-Bastberg
- M. RIEHL Daniel, 13 rue Principale, 67330 Griesbach-le-Bastberg

C) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière d'Imbsheim

Sont proposés et désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal pour 6 ans :

Membres titulaires :

- M. HUMANN Pierre, 81 rue du Fossé, 67330 Imbsheim
- M. RICHERT Robert, 32 rue Principale 67330 Imbsheim
- M. HAMANN Albert, 81B rue du Fossé 67330 Imbsheim

Membres suppléants :

- Mme DEPARIS Hélène, 17 rue d'Imbsheim 67330 Bouxwiller
- M. COMARTIN Christophe, 17A rue de Saverne 67490 Dettwiller

D) Renouvellement du Bureau de l'Association Foncière de Riedheim

Sont proposés et désignés à l'unanimité par le Conseil Municipal pour 6 ans :

Membres titulaires :

- M. MATTER Eric, 29C rue d'Imbsheim, 67330 Riedheim
- M. BROCKER Gilbert, 19A Grand Rue, 67330 Riedheim
- M. GLEITZ Daniel, 11A Grand Rue, 67330 Riedheim

Membres suppléants :

- Mme SOMMER Edith, 47 rue Principale, 67330 Riedheim
- M. SOMMER Alfred, 2 Chemin du Schelmenkopf, 67330 Riedheim

Point 6 : Convention avec l'ONF pour la facturation dématérialisée des ventes de bois des forêts communales

Rapporteur : Mme M. Hamm

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L. 2121-29, L. 2122-21 et L. 2122-22,

Vu le code forestier, et notamment les articles L. 211-1 et L. 211-2 relatifs au régime forestier et l'article L. 214-6 relatif à la vente des coupes et des produits de coupe issus des forêts relevant du régime forestier,

Vu le projet de convention de mandat de facturation annexé à la présente délibération,

Considérant que la Ville de Bouxwiller est propriétaire de bois et forêts relevant du régime forestier,

Considérant que la commercialisation des coupes et produits de coupe issus de ces forêts est assurée par l'Office national des forêts (ONF),

Considérant que la Ville de Bouxwiller demeure compétente pour décider des ventes et en fixer les conditions,

Considérant la nécessité d'assurer l'émission des factures correspondantes dans des conditions sécurisées,

Considérant que la Ville de Bouxwiller souhaite confier à l'ONF un mandat limité à la facturation, à l'exclusion de toute mission d'encaissement,

Considérant que le recouvrement des recettes relève exclusivement du comptable public assignataire de la Commune,

Après avoir délibéré et unanimement, le Conseil Municipal décide :

Article 1 :

La Ville de Bouxwiller donne mandat à l'ONF pour procéder, en son nom et pour son compte en tant que collectivité propriétaire, à l'établissement et à l'émission des factures relatives aux ventes de bois issues de la forêt communale réalisées en application de l'article L. 214-6 du code forestier (ventes simples). Les ventes réalisées en application de l'article L. 214-7 du code forestier sont exclues du présent mandat (ventes groupées).

Article 2 :

La présente décision prend effet à compter de la date de signature de la convention de mandat par les deux parties et demeure en vigueur pour toute la durée du mandat électoral des membres du Conseil Municipal, jusqu'à la désignation du prochain Conseil Municipal. Cette convention pourra être révoquée à tout moment pour l'ensemble des ventes concernées par décision du Conseil Municipal.

Article 3 :

Le Conseil Municipal approuve les termes de la convention de mandat de facturation annexée à la présente délibération.

Il autorise le Maire ou son représentant à la signer ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

La présente délibération sera transmise à l'ONF.

Point 7 : Demande de subvention d'investissement de l'US Bouxwiller

Rapporteur : Mme L. DORN

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'attribuer à l'US Bouxwiller une subvention d'un montant de 311,00 € pour l'acquisition d'un lave-verres.

Point 8 : Création d'un emploi non permanent de directeur musical

Rapporteur : Mme D. Hamm

Vu l'article L 313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- La création d'un emploi de directeur musical, non permanent, pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 31 août 2027 ;
- De fixer sa rémunération forfaitaire à 400 € net mensuel après prélèvement à la source ;
- De fixer l'indemnisation de ses déplacements sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

Point 9 : Création d'un emploi non permanent d'intervenant musique en milieu scolaire

Rapporteur : Mme D. Hamm

Vu l'article L 313-1 du Code général de la Fonction Publique précisant que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ;

Considérant qu'il appartient au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services ;

Considérant que pour la reconduction du programme « Musique à l'Ecole », il convient de créer un emploi non permanent d'intervenant en milieu scolaire à compter de la rentrée de septembre 2026 ;

Le Conseil Municipal, après délibération et à l'unanimité, décide :

- De créer un emploi d'intervenant en milieu scolaire contractuel pour la période du 1^{er} septembre 2026 au 3 juillet 2027, pour un maximum de 35 heures par mois,
- De fixer le taux horaire de rémunération à un montant maximum de 28,45 € brut,
- De fixer l'indemnisation des déplacements sur la base du taux des indemnités kilométriques applicables aux agents de la fonction publique territoriale.

Point 10 : Décisions modificatives**Rapporteur : Mme M. Hamm**

Le Conseil Municipal, après délibération, approuve les décisions modificatives liées au reversement de la redevance performance à l'Agence de l'eau, comme suit :

1. Budget de l'assainissement :

Budget Assainissement Décision modificative n°1							
Reversement redevance sur la consommation d'eau potable							
Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art.	Intitulé	Montant	Chap	Art.	Intitulé	Montant
67	673	Titres annulés	15 000,00				
014	701269	Reversement redevance sur la consommation d'eau potable	26 000,00	70	701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	41 000,00
TOTAL			41 000,00	TOTAL			41 000,00

Adopté à l'unanimité.

2. Budget de l'eau :

Budget Eau Décision modificative n°1							
Reversement redevance sur la consommation d'eau potable + redevance performance réseaux d'eau potable							
Section de fonctionnement							
Dépenses				Recettes			
Chap	Art.	Intitulé	Montant	Chap	Art.	Intitulé	Montant
011	63712	Redevance performance réseaux d'eau potable	20 000,00	70	7088	Autres produits d'activités annexes	14 000,00
				74	748	Subvention d'exploitation 1/3	10 000,00
67	673	Titres annulés	6 000,00				
014	701269	Reversement redevance sur la consommation d'eau potable	15 000,00	70	701261	Redevance sur la consommation d'eau potable	17 000,00
TOTAL			41 000,00	TOTAL			41 000,00

Adopté à l'unanimité.

*Le Secrétaire de séance,
Jean-Marc MEHL*

*Le Maire,
Freddy STAATH*

Point 11 : Informations et divers**A. Information sur l'usage des délégations accordées au Maire par le Conseil Municipal :****1.1 Déclarations d'intention d'aliéner - juin 2026 :**

Numéro de dossier	Adresse du bien	Commune	Références cadastrales	Décision
26 DIA 0023	7 rue de Neuwiller	Bouxwiller	Section 8 - parcelles 9 ; 303/08 ; 307/07	Non préempté
26 DIA 0024	14 rue d'Ingwiller	Bouxwiller	Section 10 - parcelle 8	Non préempté
26 DIA 0025	122 rue de Pâques	Imbsheim	Section 27 - parcelle 157	Non préempté

1.2 Clôture de la régie d'avance pour dépenses diverses :

M. le Maire a clôturé la régie d'avance pour dépenses diverses car elle n'était plus utilisée. Un arrêté a été pris dans ce sens.

1.3 Délégation pour la signature des marchés inférieurs à 200 000 € :

Date signature	Nature de la délégation	Projet	Attribution
30-juin-26	MAPA	Gardiennage festival des sorcières 2026	ASKADIS PRO - 4 312,30 € TTC
26-juin-26	MAPA	Géolocalisation réseaux assainissement à Bouxwiller avec intégration base de données SIG	GEOLOCAL - 34 490,64 € TTC
25-juin-26	MAPA	Fourniture scie à ruban - CTM (atelier serrures)	JS FOURNITURES - 6 247,62 € TTC
24-juin-26	MAPA	Travaux extension réseau, chemin Sonnenglanz - Riedheim	ADAM TP - 47 438,40 € TTC
16-juin-26	MAPA	Mise aux normes des passages piétons : fourniture bandes thermocollées & dalles pédotactiles	GEVEKO MARKINGS 4 467,80 € TTC
12-juin-26	MAPA	Achat d'une remorque d'arrosage - service espaces verts	BEISER ENVIRONNEMENT 9 126 € TTC
12-juin-26	MAPA	Travaux désamiantage & démolition ancienne laiterie (mise en accessibilité PMR - Eglise Riedheim)	GCM DEMOLITION - 13 308 € TTC

12-juin-26	MAPA	Mise en accessibilité PMR - Eglise Riedheim	GCM - 16 596 € TTC
09-juin-26	MAPA	Remplacement caniveau - rue des Prés, Griesbach	ADAM TP - 6 030 € TTC
09-juin-26	MAPA	Pose panneaux & vitres polycarbonates - locaux Veolia (anc. Abattoirs)	ZIMMERMANN & FILS 6 069,60 € TTC
08-juin-26	MAPA	Remplacement de la motorisation de la porte sectionnelle au 2 rue Eglise	ATH - 4 791 € TTC
18-mai-26	MAPA	Fourriture habillement 2026 p/agents CTM	RUBIX France - 7 373,50 € TTC
11-mai-26	MAPA	Fête nationale 13/07/2026 - spectacle pyrotechnique	STARLIGHT EVENEMENTIEL 5 400 € TTC

B. Divers :

- 13 juillet, défilé dans les rues de Bouxwiller, départ à 21h30 devant le Centre Culturel
- 12 septembre, fête des agents, merci de rendre le coupon de participation à Mathilde LAFONT : m.lafont@bouxwiller.eu avant le 15 juillet 2026.
- Programmation des Vendredis de l'Eté

C. Personnes proposées à la Chambre d'Agriculture pour siéger au sein des Associations Foncières :

AF Bouxwiller	Titulaire	BREHM Pierre
AF Bouxwiller	Titulaire	RICHERT Philippe
AF Bouxwiller	Titulaire	WENDLING Georges
AF Bouxwiller	Suppléant	WISS Patricia
AF Bouxwiller	Suppléant	WEIL Jean-Michel
AF Griesbach-le-Bastberg	Titulaire	WISS Patricia
AF Griesbach-le-Bastberg	Titulaire	KRIEGER Christian
AF Griesbach-le-Bastberg	Titulaire	DIEBOLT Muriel
AF Griesbach-le-Bastberg	Suppléant	REINHART Bertrand
AF Griesbach-le-Bastberg	Suppléant	GLEITZ Mickaël
AF Imbsheim	Titulaire	DORER Bernard
AF Imbsheim	Titulaire	SCHWAB Denise
AF Imbsheim	Titulaire	WEBER Gérard
AF Imbsheim	Suppléant	KLEIN Jean-Jacques
AF Imbsheim	Suppléant	MEYER Pierrot
AF Riedheim	Titulaire	RICHERT Philippe
AF Riedheim	Titulaire	WENDLING Georges
AF Riedheim	Titulaire	DENNI Michel
AF Riedheim	Suppléant	HAMMANN Roudy
AF Riedheim	Suppléant	WEESS René